

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
18	14	3	17

**Séance du 20 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt du mois d'octobre,  
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **14 octobre 2022**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Pascale LARRAN, Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Christian BOUILLET (pouvoir à Thierry DUPUIS), Jocelyne JANOVICZ, Emmanuel BRION (pouvoir à Aurélien SICARD), Sandrine BALLANDRIN (pouvoir à Catherine THOINON).

Secrétaire de séance : Myriam FANGET.

N° de l'acte : **DEL.2022.10.20.04**

**OBJET : Prestation de service pour l'entretien et l'exploitation du système d'assainissement. Lancement de la consultation.**

Monsieur le Maire rappelle les différents travaux en cours au niveau du système d'assainissement collectif : station de Thol, stations de Planches et Résignel, réseaux...

Il indique également que les agents techniques communaux ne sont pas qualifiés pour assurer l'entretien du système d'assainissement et que deux contrats de prestation de service sont en cours avec SUEZ (entretien des postes de refoulement, entretien du réseau) et ENFRASYS (entretien électromécanique des postes de refoulement).

Il propose de lancer une consultation afin de regrouper l'ensemble des prestations liées à l'entretien et l'exploitation du réseau. Les principales missions seraient :

- . visite, exploitation et entretien des stations afin d'en assurer le bon fonctionnement
- . autosurveillance des stations
- . visite, exploitation et entretien des postes de refoulement afin d'en assurer le bon fonctionnement
- . astreinte 7j/7, 24h/24
- . vérification des réseaux (500 ml d'inspection caméra / an, contrôle colorimétrique de 20 branchements / an)
- . curage préventif des réseaux (10 % du linéaire / an soit 1 800 ml / an)

Cette prestation est estimée à 80 000 € par an par le cabinet NEA EAU CONSEIL SERVICE, assistant de la collectivité sur ce dossier

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée pour la prestation de service assainissement décrite plus haut
- Autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Thierry DUPUIS

Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20221020-2022102004D0011-DE  
Transmission n°ASCL\_2\_2022-11-03T18-26-32.00 (MI240895404)  
Date de télétransmission : 03 novembre 2022  
Date de réception préfecture : 03 novembre 2022